Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260605-2026_97-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le lundi premier juin deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU.

Représentés (4) : Bertrand ROBINET pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Brune BEGUIN pouvoir à François LAMALLE, Gabin JUBAULT pouvoir à Bruno LEGRAND, Muriel CARUHEL pouvoir à Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°97-2026
Personnel municipal : fixation du montant des vacations du placier pour les marchés

Rapporteur : Philippe ROULLE

Vu la délibération N°76-2021 du Conseil municipal du 1er juillet 2021 ;

M. le Maire expose à l'assemblée que le montant des vacations du placier a été fixé par délibération du Conseil municipal du 1er juillet 2021.

Au regard du temps de présence nécessaire du placier lors des marchés gourmands, il est proposé de revaloriser le montant de la vacation attribuée pour ce marché.

Jusqu'à présent la vacation était rémunérée 62€ brut par marché. Il est proposé de la porter à 108€ brut par marché.

Le montant des vacations pour les autres marchés sont conservés à savoir :

- Marché dominical : 195€/marché
- Marché de Noël, de l'artisanat ou tout autre marché : 62€/marché

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***AUTORISE*** *le recours à un agent vacataire pour assurer la fonction de placier sur les marchés de Saint-Lunaire ;*

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260605-2026_97-DE

- ***APPROUVE*** *le versement d'une indemnité sous forme de vacation ;*
- ***FIXE*** *le montant des vacations comme suit :*
  - *Marché dominical : 195€ brut/marché*
  - *Marché gourmand (en juillet et en août) : 108€ brut/marché*
  - *Marché de Noël, de l'artisanat ou tout autre marché : 62€ brut/marché*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)